



Position française sur le MFF 2021/27

En tant que deuxième contributeur au budget européen, la France demande clairement une réforme de notre Statut.

Voici quelques extraits de la position française sur le prochain cadre financier pluriannuel et son financement :

[\(Voir le texte intégral\)](#)

Page 31 :

Les dépenses administratives

Du point de vue de la France, il est impératif que les dépenses administratives soient maîtrisées. À cet égard, la forte hausse des dépenses proposée par la Commission (+ 23 % en euros courants) est en décalage avec la tendance observée au sein des administrations des États membres. En outre, dans le contexte inédit du retrait du Royaume-Uni de l'Union, de nombreuses marges de manœuvres existent pour moderniser¹ l'administration publique européenne. La France soutient l'adoption de mesures d'économie comme **l'adoption d'une nouvelle cible de réduction globale des effectifs, une révision ciblée du statut des fonctionnaires pour garantir la soutenabilité du système des pensions², pour réviser l'ajustement salarial automatique³ et moderniser le système des indemnités ou d'avancement⁴ ou encore la modernisation du système d'imposition des fonctionnaires européens⁵**. En outre la méthode de construction du plafond de la rubrique 7, consistant à appliquer uniformément un déflateur fixe de 2 %, doit être revue afin de la rendre plus réaliste et d'éviter la constitution de marges trop importantes.

¹ Rappelons que le mot 'moderniser' veut dire 'réduire' ou 'amoindrir' dans le jargon managérial

² Lequel est parfaitement sain et ne nécessite aucune réforme. Voir https://u4unity.eu/w_pension.htm#pension18

³ Saccager la méthode qui fonctionne bien : https://u4unity.eu/w_remun.htm#meth

⁴ Adieu aux indemnités et aux carrières par avancement progressif

⁵ On réduit les salaires et on augmente les impôts sur ce qui reste, double bénéfice

Page 126 :

"La maîtrise des dépenses administratives et, notamment, de la masse salariale : les États membres se sont engagés dans des efforts de maîtrise de leurs dépenses d'administration⁶, conformément à leurs engagements européens de redressement des finances publiques et dans une perspective de modernisation de leurs services publics.

Par souci d'exemplarité, les institutions européennes doivent également participer à cet effort ;

Page 128 :

L'objectif de réduction de - 5% des effectifs des institutions de l'UE :

Seul le Parlement européen n'aura pas atteint l'objectif de réduction de - 5 % des effectifs à la fin de l'année 2018. Avec une cible de - 281 postes, **il lui restera encore 119 postes à supprimer.**

La France préconise **l'adoption d'une nouvelle cible de réduction globale des effectifs**

Octobre 2019

⁶ En France, cet effort n'est pas évident... Faites ce que je dis, pas ce que je fais...